



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 décembre 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Rapport de principe pour le renouvellement de la CSP « Transports de voyageurs » au 1^{er} janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 décembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 décembre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

CALLIER Jeanne à MUSSIER Emma
LINALE Serge à ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MALAFRONTA Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
TIMSIT Christelle à COLOMBANI Carulina
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis

ABSENTS :

DE GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Rapport de principe pour le renouvellement de la CSP « Transports de voyageurs » au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, décidant d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports public de la CAB « Via Bastia » à la société des Autobus Bastiais ;

Vu l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics doivent se prononcer sur le principe de toute délégation ;

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que tout projet de délégation de service public doit être soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

Considérant le contrat en cours de concession de service public conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société d'Autobus Bastiais, impliquant la nécessité d'un renouvellement des dispositifs avant le 31 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le rapport de principe pour le renouvellement de la CSP Transports au 1^{er} janvier 2025, ci annexé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO